

PROCES VERBAL ET COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
C.C.A.S.

Séance du 14 octobre 2021

L'an deux mille vingt et un, le quatorze octobre à 19 heures et 30 minutes, le CCAS de Plaudren s'est réuni en Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Nathalie LE LUHERNE, Présidente, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux membres le 7 octobre 2021.

Présents : Mmes LE LUHERNE Nathalie, GEORGES Régine, EVENO Joëlle, GURTLER Christine, LORIC Martine, PASCO Marie-Dominique, THOMAS Annick, ROCHER Gwladys, OFFRET Maryse, M. FERIR Michaël.

Absents excusés : LE BARBIER Manuela

Secrétaire : EVENO Joëlle

Votants : 10

L'appel est effectué et le quorum est constaté.

Le PV de la séance du 16 septembre 2021 est adopté à l'unanimité.

N° 2021 CCAS 10-014- REPAS DES AINES ET COLIS DE NOËL

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. DE PLAUDREN,

Mme Régine GEORGES propose aux membres du CCAS de valider la date du 11 décembre pour le repas des aînés, de valider le devis de 25.50 €/personne pour le traiteur (VOTRE MARCHE). Les conjoints qui n'ont pas 70 ans peuvent y participer, il est proposé de délibérer sur le prix du repas.

Concernant les colis de Noël, il est proposé de valider le devis auprès de l'entreprise « TY DELICE ».

DECIDE, A L'UNANIMITE DE SES MEMBRES, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- **VALIDE** la date du 11 décembre pour le repas des aînés
- **VALIDE** le devis de 25.50 €/personne pour le repas des aînés auprès de l'entreprise « VOTRE MARCHE »
- **FIXE** la participation des conjoints qui n'ont pas 70 ans à 27.50 €/personne
- **VALIDE** le devis pour les colis de Noël auprès de l'entreprise « TY DELICE »
- **AUTORISE** Madame la Présidente à prendre toutes dispositions pour l'exécution de la présente délibération.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. DE PLAUDREN,

Madame Nathalie LE LUHERNE, présidente du CCAS de PLAUDREN expose que Madame Nadege OLIVE-HUBERT et Madame Sophie LECLAIR souhaitent acquérir la parcelle AA 166 (515 m²) située LA RABINE afin d'y construire une micro-crèche.

Il est proposé aux membres du CCAS d'autoriser Madame la présidente à demander l'avis des domaines pour le projet de cession de la parcelle AA 166.

Il est rappelé qu'une délibération sera prise par le conseil municipal, à la réception de l'avis des domaines, car l'avis du conseil municipal est obligatoire en cas de cession par le CCAS d'une partie de son patrimoine.

DECIDE, A L'UNANIMITE DE SES MEMBRES, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- **AUTORISE** Madame la Présidente à demander l'avis des domaines concernant le projet de cession de la parcelle AA 166.
- **AUTORISE** Madame la Présidente à prendre toutes dispositions pour l'exécution de la présente délibération.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. DE PLAUDREN,

Vu la délibération du conseil communautaire du 22 avril 2021 portant création d'un groupement de commande ;

Vu la délibération n° 2021 CCAS 01-002 portant adhésion au groupement de commande ;

Vu la décision du Bureau communautaire du 10 septembre 2021 portant attribution du marché ;

Les CCAS ont pour obligation légale de produire « une analyse des besoins sociaux de l'ensemble de la population du territoire de leur ressort » (décret n° 2016-824 du 21 juin 2016, article R.121-3 du Code de l'action sociale et des familles).

Les enjeux de l'ABS consistent à établir un panorama social afin que chaque commune puisse appréhender ses spécificités et que les acteurs locaux soient outillés pour définir leurs politiques sociales au plus près des besoins de la population.

L'ABS constitue en effet un outil d'aide à la décision pour le territoire qui peut se saisir de ce support stratégique dans la construction de politiques d'action sociale locale pertinentes, tenant compte des réalités de terrain.

Le CCAS s'est engagé au sein d'un groupement de commande portant délégation à un prestataire de la réalisation et l'animation de l'analyse des besoins sociaux sur son territoire. A l'issue de la procédure de marché public, portée par Golfe du Morbihan-Vannes agglomération, pouvoir adjudicateur, l'offre du cabinet POPULUS a été retenue.

Cette offre porte sur trois volets définis ainsi :

- VOLET 1 : Une analyse statistique qui fera ressortir les besoins sociaux
- VOLET 2 : Une analyse qualitative du diagnostic social
- VOLET 3 : Une analyse croisée qualitative sur des thématiques partagées au niveau communautaire

Le troisième volet sera porté intégralement par Golfe du Morbihan-Vannes agglomération.

Le coût de chacun des volets est défini en fonction d'un critère populationnel. Pour la commune de PLAUDREN, le coût se répartit ainsi :

- VOLET 1 : 3 345 € HT
- VOLET 2 : 2 575 € HT

DECIDE, A L'UNANIMITE DE SES MEMBRES, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- **VALIDE** le choix des volets 1 et 2 de l'analyse des besoins sociaux qui sera réalisée par le cabinet POPULUS
- **AUTORISE** Madame la Présidente à prendre toutes dispositions pour l'exécution de la présente délibération.

N° 2021 CCAS 10-017- SUBVENTIONS 2021

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. DE PLAUDREN,

Mme GEORGES expose les demandes de subventions qui ont été formulées par des associations pour l'exercice 2021.

Le tableau ci-annexé récapitule l'ensemble des demandes.

Il est demandé aux membres de la commission du CCAS de se positionner sur chaque demande de subvention.

DECIDE, A L'UNANIMITE DE SES MEMBRES, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- **VALIDE** les montants des subventions indiquées dans le tableau en annexe
- **AUTORISE** Madame la Présidente à prendre toutes dispositions pour l'exécution de la présente délibération.

Fin de séance à 20h43.

La Présidente du CCAS de PLAUDREN,
Nathalie LE LUHERNE



